

Où jeter mes déchets ?

PRODUITS OÙ LES JETER ?



Épluchures fruits et légumes

Compostage
Poubelle



Médicaments

Pharmacie



Huiles et graisses

Déchetterie



Substances chimiques

Déchetterie



Objets solides :

mégots de cigarettes, couches, lingettes, protections hygiéniques, cotons tiges, lames de rasoir, rouleaux de papier toilette...

Poubelle

Astuce

Équipez vos éviers, lavabos, baignoires et douches d'une petite grille amovible qui permet de filtrer vos restes d'aliments, cheveux ou déchets.

Peu onéreuse, elle permet d'éviter que vos évacuations se bouchent, mais surtout que ces résidus se retrouvent dans les installations d'assainissement, avec le risque que cela représente pour le milieu naturel.

Peut-on jeter les lingettes ou les protections hygiéniques dans les toilettes ?



Jetés dans les toilettes, ces objets causent de sérieux dysfonctionnements des équipements : obstruction des canalisations et détérioration des stations de traitement des eaux usées.

Conséquences :

- Débordement du réseau d'assainissement vers le milieu naturel : les eaux usées sont alors rejetées sans traitement préalable et polluent les cours d'eau.
- Pannes importantes sur les équipements de traitement pouvant dégrader la qualité de l'épuration. Cela implique alors un surcoût de la collecte et du traitement, et donc de votre facture d'eau et d'assainissement.

Jetez-les dans votre poubelle !

Attention, même les produits dits "biodégradables" ne sont pas inoffensifs pour l'environnement.

En effet, ils n'ont pas suffisamment de temps pour se dégrader avant leur arrivée à la station de traitement des eaux usées.

L'eau, notre métier

ROANNAISE DE L'EAU

63, rue Jean Jaurès - CS 30215

42313 ROANNE CEDEX

Tél : 04 77 68 54 31

contact@roannaise-de-leau.fr

www.roannaise-de-leau.fr



Service communication Roannaise de l'Eau - Papier 100% recyclé - Imprimerie du Coteau - 2017 - © photos : Fotolia - Free image

ECO CITOYEN



Lutter
contre
la pollution
de l'eau



Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence Assainissement pour le compte de

communauté d'agglomération
roannais
AGGLOMERATION

L'EAU EST UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE, PRÉSERVONS-LA !



Pourquoi protéger la ressource en eau ?

Disposer de ressources en eau de bonne qualité, en quantité suffisante, est devenu un impératif pour notre société.

Certaines pratiques domestiques, industrielles, agricoles et touristiques impactent directement les milieux naturels et donc la qualité de cette eau.

Or ces ressources sont notamment utilisées pour la production de l'eau potable. Si leur qualité n'est pas optimale, les traitements de potabilisation deviennent plus importants et onéreux. Cela se traduit à terme, par une augmentation du prix du m³ d'eau pour les consommateurs.

Par ailleurs, la faune et la flore sont vulnérables face à la pollution du milieu naturel et leur dégradation est un risque pour l'environnement. En effet, leurs fonctionnalités peuvent se détériorer, et la biodiversité se fragiliser.

Zones de protection

Des périmètres de protection ont été créés autour des points de captage de l'eau destinée à la consommation humaine. **L'objectif de ces zones est de préserver les ressources en eau de toute pollution.**

Ce sont des espaces dans lesquels les activités artisanales, agricoles et industrielles sont règlementées, voire interdites, par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. Il en existe 3 catégories, avec des prescriptions de sécurité règlementaires différentes : les Périmètres de Protection Immédiate (PPI), Rapprochée (PPR) ou Eloignée (PPE).

Protégeons les installations d'assainissement

L'eau potable, une fois utilisée, devient une eau usée qui doit être dépolluée afin de pouvoir être rejetée sans danger dans le milieu naturel.

Un bon assainissement permet de rejeter une eau de qualité optimale et compatible avec les usages qui pourront en être faits ultérieurement (irrigation, traitement pour être ensuite potabilisée, etc.).

De même, en maintenant un traitement efficace des eaux usées, la qualité des milieux aquatiques est sauvegardée, et la faune et la flore sont alors préservées.



En veillant à ce que vous rejetez dans vos éviers, toilettes, sur la voie publique..., vous contribuez à une bonne épuration des eaux usées et ainsi à préserver notre environnement.

Agir pour préserver la qualité de l'eau

- Réduisez les doses de produit d'entretien et de lavage
- Choisissez des produits biodégradables pour le ménage et pour les espaces verts
- Ne jetez pas vos déchets dans le réseau d'assainissement (évier, toilettes, égouts, etc.)
- N'utilisez pas de produits toxiques (eau de javel, soude, etc.) si vous avez une installation d'assainissement non collectif
- Entretenez votre installation d'assainissement non collectif pour améliorer ses performances
- Privilégiez la gestion des eaux de pluie à la parcelle

Pensez aux eaux pluviales

Lorsqu'elles ruissellent sur les rues, trottoirs ou parkings, les eaux pluviales peuvent se charger en pollution (déjection canine, flaque d'huile, etc.).

Aussi, la meilleure façon de les gérer et de restreindre leur pollution consiste à limiter au maximum leur ruissellement en mettant en œuvre des techniques favorisant la gestion des eaux de pluie à la parcelle : noues, jardins de pluie, puits d'infiltration, etc. Elles ont pour objectif de favoriser l'infiltration, l'évaporation ou le stockage des eaux pluviales, et par ailleurs de limiter les risques d'inondation.

La mise en place d'une collecte séparative des eaux usées et des eaux pluviales constitue également une solution, plus onéreuse, pour éviter le débordement du réseau d'eaux usées et ainsi la pollution du milieu naturel.